



PRECOMPTE MOBILIER SUR DIVIDENDES (à partir du 01.01.2017)

TAUX DE BASE	30%
--------------	-----

PRM S/BONI DE LIQUIDATION	30%
---------------------------	-----

DIVIDENDES VVPR BIS (Pour PME constituées ou augmentation de capital après le 1.07.13 répondant à certaines conditions)	TAUX
---	------

Distribution d'un dividende lors de l'AG du 1er exercice suivant l'exercice de l'apport	30%
Distribution d'un dividende lors de l'AG du 2ème exercice suivant l'exercice de l'apport	20%
Distribution d'un dividende lors de l'AG du 3ème exercice suivant l'exercice de l'apport	15%

Exemple : Société constituée le 3.03.2014 et dont l'exercice se clôture au 31.12.14

Distribution d'un dividende en 2015 (lors de l' AG approuvant les comptes au 31.12.14)	30%
Distribution d'un dividende en 2016 (lors de l' AG approuvant les comptes au 31.12.15)	30%
Distribution d'un dividende en 2017 (lors de l' AG approuvant les comptes au 31.12.16)	20%
Distribution d'un dividende en 2018 (lors de l' AG approuvant les comptes au 31.12.17)	15%

PRELEVEMENT SUR RESERVE DE LIQUIDATION (Pour les PME)	TAUX
---	------

En cas de liquidation	0%
Distribution d'un dividende dans les 5 ans après l'exercice de constitution de la réserve	17%
Idem mais pour les réserves constituées après le 1.01.17 (Exercice d'imposition 2018)	20%
Distribution d'un dividende au moins 5 ans après l'exercice de constitution de la réserve	5%

Exemple : Réserve de liquidation constituée au 31.12.16

Distribution d'un dividende prélevé sur la réserve de liquidation lors de l'AG 2018	17%
Distribution d'un dividende prélevé sur la réserve de liquidation lors de l'AG 2022	5%

